



N° 311 ONCA/DRHS/DRH/SDRH

Rabat, le 13 FEV. 2023

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

- Vu la loi n° 58-12 portant création de l'Office National du Conseil Agricole, promulguée par le dahir n°1-12-67 du 4 Rabii I 1434 (16 Janvier 2013),
- Vu le statut du personnel de l'Office National du Conseil Agricole ;
- Vu l'Organigramme de l'Office National du Conseil Agricole tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu le Décret n° 2-11-681 du 25 novembre 2011 relatif aux modalités de nomination des chefs de Division et de Services dans les administrations publiques ;
- Vu la circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date de 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité au niveau des Etablissements publics ;

****DECIDE****

ARTICLE 1 : L'Office National du Conseil Agricole annonce l'ouverture de candidature pour pouvoir aux postes de responsabilité relevant de la Direction Générale qui sont cités ci-après :

- **Poste de chef du service de la coopération ;**
- **Poste de chef du service de suivi évaluation et démarche qualité.**

ARTICLE 2 : Les candidatures sont ouvertes aux cadres nationaux relevant des Services de l'Etat, des Etablissements et entreprises publics et des collectivités territoriales, dont les statuts du personnel prévoient la possibilité de leur détachement auprès des Etablissements publics ;

Les candidats doivent justifier des conditions suivantes :

- ✓ Etre classés au moins au grade d'administrateur de 2ème grade ou d'ingénieur d'Etat ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;
- ✓ Disposer, d'au moins, un diplôme permettant d'accéder au grade d'administrateur de troisième grade ou à un grade assimilé ;
- ✓ Justifier, d'au moins, deux (2) années de service en tant que titulaire ;

→



- ✓ Avoir une expérience confirmée en relation avec les missions du poste ;

Aussi l'appel à candidatures est ouvert aux agents titulaires relevant de l'ONCA remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Etre classé au grade d'administrateur 3eme grade ou à des grades équivalents ayant un indice similaire,
- ✓ Disposer au moins de 15 ans de service dont au moins 4 ans en qualité de grade d'administrateur 3eme grade, ou à des grades équivalents.

ARTICLE 3 : Les missions et les attributions des postes à pourvoir figurent dans les fiches de poste jointes à cet avis ;

ARTICLE 4 : Les candidats désirant postuler au poste sus indiqué doivent présenter un dossier **en cinq (05) exemplaires**, regroupant les pièces suivantes :

- 1) Une demande de candidature portant obligatoirement l'avis favorable de l'Administration d'origine ainsi que l'avis du supérieur hiérarchique sur les compétences du candidat, y compris pour les candidats faisant partie du personnel de l'ONCA ;
- 2) Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel et les postes qu'il a occupé auparavant ;
- 3) Une copie de la carte d'identité nationale ;
- 4) Toutes les pièces justificatives des conditions demandées pour occuper les postes en question (Diplôme, Attestation récente de travail ...) ;
- 5) Le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour une gestion optimale du poste en question.

Les candidats qui seront présélectionnés sont appelés à présenter leur programme de travail et leur vision stratégique pour le poste devant la commission de sélection.

ARTICLE 5 : Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau d'ordre de l'ONCA située à l'Avenue Mohamed Belarbi Alaoui, en face de la Mosquée Lalla Soukayna ou envoyés par voie postale à l'adresse : BP 6672, Avenue Mohamed Belarbi Alaoui Rabat-Instituts, **au plus tard, le 03 Mars 2023 à 16h.**

ARTICLE 6 et DERNIER : Cette décision est publiée sur le site **www.emploi-public.ma** et sur le site officiel de l'ONCA : **onca.gov.ma**




DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

Intitulé du poste	Chef du service du suivi-évaluation et démarche qualité
Attachement hiérarchique	Directeur Général de l'ONCA
Mission et Attributions	<ul style="list-style-type: none">• Définir et suivre la mise en œuvre de la démarche qualité des services de l'ONCA ;• Mettre en place le dispositif de suivi-évaluation des activités de l'ONCA ;• Tenir en collaboration avec les directions de l'ONCA, un tableau de bord consolidant régulièrement l'ensemble des activités de l'ONCA ;• Consolider les reportings d'activité et les besoins prévisionnels de l'ensemble des entités de l'ONCA ;• Assurer la gestion interne de son équipe.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none">• Connaissances du secteur agricole et du conseil agricole;• Connaissance des procédures et démarche qualité• Rigueur ;• Capacité d'analyse et de synthèse ;• Proactivité et capacité d'anticipation.

DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

Intitulé du poste	Chef du service de la coopération
Attachement hiérarchique	Directeur Général de l'ONCA
Mission et Attributions	<ul style="list-style-type: none">• Recenser auprès des directions centrales et régionales de l'ONCA les besoins en matière de coopération internationale ;• Prioriser les besoins en matière de coopération internationale et établir un plan d'action ;• Assurer la prospection et l'exploitation des opportunités de coopération ;• Piloter la coordination et assurer la mise en œuvre des programmes de coopération ;• Répondre aux requêtes et sollicitations officielles des instances internationales ;• Suivre l'état d'avancement des projets de coopération et veiller au respect des engagements pris ;• Assurer la gestion interne de son équipe.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none">• Connaissances du secteur agricole et du conseil agricole ;• Connaissance générales dans le domaine de la coopération bi et multilatérale ;• Maîtrise des langues étrangères ;• Capacité d'analyse et de synthèse ;• Proactivité et capacité d'anticipation ;• Bon relationnel et aptitude aux relations publiques.